Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902159-20251203-2025_12_03_42-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°4
DU 03 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Décembre, à dix-huit trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles KEREZEON, Maire.

Date de convocation : le 17 Novembre 2025.

Etaient présent :

Messieurs : Gilles KEREZEON, Jean-Claude MARLE, Philippe LUCAS, Jean-Pierre PLOUHINEC, Marc LE BLOND, Francis VIEL, Henri BOSSER, Jean-Bernard YANNIC, Gérard MOURRAIN, Bernard LE QUERE.

Mesdames : Marie-Thérèse DUFOUR, Françoise SALIOU, Michèle LE GOFF, Dominique GUILLOU, Audrey MONFORT, BREMAUD Brigitte, CAMENEN Marie-Christine.

Absents :

Madame Karine MOURRAIN a donné procuration à Monsieur Jean-Claude MARLE
Monsieur Serge LE GOUIL excusé
Madame Anne-Marie LE FLOCH a donné procuration à Monsieur Gilles KEREZEON
Monsieur Anthony LE MEN a donné procuration à Madame Dominique GUILLOU
Madame Laurence CARRE a donné procuration à Monsieur Francis VIEL
Madame Maëva HECQUET a donné procuration à Madame Marie-Thérèse DUFOUR

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre d'absents : 06
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 22

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902159-20251203-2025_12_03_42-DE

2025-12-03-42
Avenant 1 à la convention avec le SDIS
Concernant la construction d'un nouveau centre de secours

Monsieur le Maire rappelle aux élus la démarche de construction d'un nouveau centre de secours en remplacement de l'actuel devenu obsolète et non fonctionnel. Il rappelle que la délibération (2023-11-28-52) en date du 28/11/2023 fixait le coût prévisionnel du projet à 1 576 900 € HT avec une répartition financière comme suit :

- 2.77 % pour le SDIS
- 30 % pour le Conseil Départemental
- 67.23 % pour la Commune

Depuis cette date le coût prévisionnel a été revu pour tenir compte :

- Des modifications introduites par la nouvelle règlementation RE 2025 nécessitant des évolutions techniques du projet (Béton bas Carbone – recours à une pompe à chaleur plutôt qu'à une chaudière gaz - Modification des types de centrales de traitement de l'air),
- De l'évolution des besoins et de la réglementation (notamment l'hygiène, la marche en avant, la gestion de la toxicité des fumées),
- De la prise en compte des variations des indices des prix de la construction (entre les études et la signature de la convention initiale).

Ces modifications portent désormais le cout à 1 900 000 € HT.

La répartition financière en pourcentage reste inchangé seule change les montants vue l'augmentation du cout à savoir :

- 2.77 % pour le SDIS, soit 52 630 € HT ;
- 30 % pour le Conseil Départemental, soit 570 000 € HT ;
- 67.23 % pour la Commune, soit 1 277 370 € HT.

Par ailleurs, la dévolution du terrain était initialement prévue sous la forme de mise à disposition. Afin de tenir compte de l'évolution des règles en matière de récupération du FCTVA et en vue de permettre une gestion patrimoniale en conformité avec la norme comptable M57, il convient de prévoir une cession en pleine propriété du terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve les termes de l'avenant 1 de la convention jointe en annexe relative à la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant 1 de la convention avec le SDIS ;
- Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
-

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 03 Décembre 2025.

Le Maire,
Gilles KEREZEON.

